



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 11 mars 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PAC 2013 : Télédéclaration des demandes d'aides agricoles

Des sessions de formation à TéléPAC seront organisées **pendant le mois d'avril 2013, le matin entre 9h00 et 12h00 dans les centres multimédia et les établissements d'enseignement agricole du département.**

En décembre 2012, la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT) a transmis un questionnaire relatif à la télédéclaration aux agriculteurs ardéchois qui avaient établi en 2012 un dossier « papier » de demande d'aides agricoles. Sur 1193 questionnaires envoyés, 696 réponses sont parvenues à la D.D.T (soit 58,3 %). Ces réponses vont permettre d'établir le programme des formations des nouveaux télédéclarants.

Les agriculteurs qui souhaitent assister à une formation collective ou qui sollicitent un accompagnement individuel à TéléPAC seront prochainement contactés par la D.D.T. Ils pourront à cette occasion télédéclarer leur propre dossier PAC 2013.

Pour ceux qui n'ont pas répondu au questionnaire ou qui envisageaient une déclaration PAC 2013 «version papier», il est encore possible de participer aux formations collectives à TéléPAC organisées en avril prochain, en contactant la D.D.T. par courriel ou par téléphone.

Par ailleurs, les agriculteurs ayant télédéclaré pour la première fois ou la deuxième fois en avril - mai 2012 et qui souhaitent un accompagnement pour leur télédéclaration 2013, peuvent prendre rendez-vous auprès de la DDT (*par courriel ou par téléphone*) afin d'être accueillis lors de sessions spécifiques de formation à TéléPAC (*formations organisées en début d'après-midi dans les centres multimédia ou au siège de la D.D.T. à Privas*).

La DDT remercie chaleureusement les gestionnaires des centres multimédia ardéchois et les établissements d'enseignement agricole pour la mise à disposition de leurs équipements informatiques et leur appui précieux, lors des sessions de formation à TéléPAC.

Direction Départementale des Territoires : contacts par courriel : ddt-telepac@ardeche.gouv.fr ou par téléphone au : 04.75.65.50.00



CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Mèl. : pref-communication@ardeche.gouv.fr